



Litige entre une caissière et un client suite à un achat

Par **alexandra31_old**, le **16/09/2007** à **23:38**

Pour résumer, j'ai reçu une lettre recommandée me demandant 58 € à cause soi disant d'une erreur de la part d'une caissière qui se serait trompée en rendant la monnaie, suite à un achat effectué dans un magasin de meubles. Or, j'ai la facture de l'achat qui ne montre aucune erreur. Que me conseillez-vous ? Est-ce légal de faire une telle réclamation de la part d'un magasin ? Quelles peuvent être les suites encourues si je refuse de régler la somme en question ?

En espérant que vous me répondrez.

Bien cordialement.